

<b>Zeitschrift:</b>	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
<b>Herausgeber:</b>	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
<b>Band:</b>	- (1948)
<b>Heft:</b>	1094
 <b>Artikel:</b>	La vie tragique de Henri Dunant
<b>Autor:</b>	B.G.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-693444">https://doi.org/10.5169/seals-693444</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA VIE TRAGIQUE DE HENRI DUNANT.

Résumé de la conférence prononcée par M. Bernard Gagnebin, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque de Genève privat-docent à la Faculté de droit, à une séance récente du groupe londonien de la Nouvelle Société Helvétique.

Depuis quelques années la renommée de Henri Dunant ne cesse de s'étendre. Des timbres ont été émis à son effigie, un bateau portant son nom sillonne les mers, un monument va être érigé en son honneur. Pendant la guerre, le Centre Henri-Dunant était chargé de recevoir à Genève les enfants victimes de la tourmente que la Suisse hébergeait. Enfin, un film rappelant son existence va être présenté à la Conférence des Croix-Rouges à Stockholm en août prochain.

Cette gloire posthume reconforterait sans doute celui qui eut le génie de proposer la neutralisation des blessés sur les champs de bataille et la création de la Croix-Rouge.

Né à Genève le 8 mai 1828, Henri Dunant tenait de son père le goût des affaires et de sa mère de profondes convictions religieuses. Après avoir consacré une grande partie de sa jeunesse aux œuvres de charité et à l'organisation des Unions chrétiennes de jeunes gens, il est envoyé pour le compte d'une banque en Algérie et s'imagina pouvoir fertiliser le pays. A l'âge de 27 ans il sollicite du gouvernement de l'Algérie une concession de 500 hectares pour y établir des moulins et fournir l'approvisionnement des armées françaises. Il ne reçoit pas de réponse. Pendant plusieurs années, inlassablement, il adresse requête sur requête, mais se heurte à l'inertie des bureaux. Malgré les échecs il fonde la Compagnie des moulins de Mons-Djemila au capital de 500,000 frs., bientôt porté à un million.

N'obtenant aucune réponse, Dunant décide d'exposer ses projets à Napoléon III en personne. Il écrit à la gloire de l'Empereur un ouvrage bizarre dans lequel il démontre que Napoléon est le continuateur des empereurs romains et de Charlemagne, puis part à la recherche du souverain. Mais Napoléon fait la guerre en Italie. Dunant n'en est pas rebuté pour autant, et arrive à la fin de juin 1859 aux abords de la bataille. Le 24 juin il est le témoin d'une des scènes les plus hallucinantes du siècle. Sous une chaleur torride, 40,000 blessés agonisent sans secours sur le champ de bataille de Solférino.

Frappé par l'absence d'organisation sanitaire, Dunant organise des secours, fait transporter les blessés dans tous les locaux disponibles et même dans les églises, entraîne la population à soigner indistinctement Français et Autrichiens, Italiens et Croates.

De retour en Suisse, il rédige *Un Souvenir de Solférino*, dans lesquels il évoque de façon saisissante les horreurs dont il a été le témoin et réclame l'établissement de "quelque principe international, conventionnel et sacré" qui servirait de base à des Société de secours aux blessés.

La Société genevoise d'utilité publique, saisie de ces propositions, nomme un comité de cinq membres pour en promouvoir l'exécution, ce sont le général Dufour, le Drs. Appia et Maunoir, l'avocat Moynier et Henri Dunant. Ces cinq particuliers convoquent une Conférence internationale à Genève, mais Dunant doit encore vaincre l'hésitation des gouvernements et l'apathie des ministères avant de voir se réaliser son

rêve. Pendant plusieurs semaines, il parcourt l'Europe et rencontre tour à tour le ministre de la guerre de Prusse, le roi de Saxe, l'archiduc d'Autriche et l'intendant général de Napoléon III.

Le 26 octobre 1863, les représentants de 14 nations se réunissent à Genève et préparent un projet de Convention internationale pour les secours aux blessés. Dunant y remplit les fonctions de secrétaire. Dix mois plus tard, une seconde Conférence, convoquée cette fois par le Conseil fédéral, signe la Convention de Genève qui crée la Croix-Rouge. Dufour préside, Moynier lui sert d'adjoint, tandis que Dunant doit se contenter du poste de délégué aux réceptions. Dès ce moment se manifeste l'hostilité entre Moynier le juriste et Dunant l'inspiré.

Lorsqu'il retourne en Algérie, Henri Dunant ne peut que constater l'échec de ses entreprises industrielles. Deux procès civils devant les tribunaux genevois consacrent sa ruine. Moynier exige sa démission du Comité de la Croix-Rouge et Dunant quitte Genève pour Paris, où il vivra dans la misère pendant plusieurs années. A l'Exposition universelle de 1867, il peut confronter son buste couronné avec les vêtements déchirés qu'il porte. Pendant cinq ans il aura faim et il aura froid. Membre d'innombrables sociétés, décoré par de nombreux souverains d'Europe, il se réfugie dans un grenier et doit se contenter d'un maigre repas par jour.

Au début de la guerre de 1870, il se rend au Ministère des affaires étrangères pour rappeler les



termes de la Convention de Genève et obtient son insertion au "Journal officiel." Sous la Commune il réussit à faire sortir plusieurs de ses amis grâce à son passeport suisse. En 1872, une amie de Napoléon III qui avait eu vent de ses malheurs l'engage comme secrétaire de diverses organisations internationales. Henri Dunant, toujours généreux et toujours inspiré, caresse l'idée d'une Société internationale pour la rénovation de l'Orient, d'une Bibliothèque internationale, d'une Société de secours aux prisonniers de guerre. Mais sa protectrice meurt et il recommence sa vie errante.

Ses pas le conduisent en 1887 à Heiden, dans le canton d'Appenzell, où il restera jusqu'à sa mort, survenue le 30 octobre 1910. A Genève, des esprits hostiles se sont entendus pour le faire oublier. Un journaliste saint-gallois révèle son existence au monde. Aussitôt les messages affluent : Dunant est-il vivant ? Est-il possible qu'il vive misérablement dans un hôpital de district ? Telles sont les questions qu'on se pose. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait traversé des périodes de révolte, d'amertume, et de révolte contre son sort et contre les financiers et les philanthropes qui l'ont poursuivi.

Quand il reçoit le premier prix Nobel de la paix en décembre 1901, le promoteur de la Croix-Rouge s'empresse d'en offrir le montant à des œuvres charitables. Ses créanciers arrivent trop tard. La charité a eu gain de cause sur l'argent..

Telle est, brièvement résumée, l'histoire véritable d'Henri Dunant, ainsi qu'elle ressort des documents conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, si riche en trésors de tous genres.

B.G.

## *Switzerland ?*

### ALL TRAVEL SERVICES

(Proprietors : ALLTRANSPORT & STORAGE LTD.)

ALLTRANSPORT BUILDING,  
LITTLE TRINITY LANE, LONDON, E.C.4

Telephone : CENtral 5200 (15 lines)

BUSINESS TRAVEL — HOLIDAY TRAVEL  
TRAVEL CONSULTANTS TO BUSINESS HOUSES

AIR CHARTER — AIR FREIGHT

INSURANCE

\*

Official Agents for all Air Lines

Me redt au Schwyzerdütsch "Wäutsch sowieso, Ticines no lieber und Romantsch wen's derno emol Digsionär git."

Le Chef  
du  
Département Politique Fédéral.

### AUX COLONIES SUISSES A L'ETRANGER.

Chers compatriotes,

Alors que notre pays célèbre le centième anniversaire de sa constitution, le Premier août de cette année acquiert un sens plus profond, non seulement pour nos compatriotes restés en Suisse, mais aussi pour ceux que le destin a fait émigrer.

Le siècle qui vient de s'écouler a vu notre patrie se développer et s'affermir toujours davantage, alors que les horreurs de la guerre et les blessures de troubles intérieurs lui demeuraient épargnées. Mais, en faisant ce retour en arrière, il n'est pas possible de passer sous silence le rôle joué par nos Colonies à l'étranger. Qu'il s'agisse du plan matériel ou du plan moral, vos qualités et vos efforts, joints au patriotisme qui vous a sans cesse animés, ont contribué à l'essor et au rayonnement de notre pays. Au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse, je vous adresse, en ce jour, notre message du souvenir et de la gratitude.

Je forme des vœux pour la prospérité de nos Colonies suisses disséminées dans le monde entier et pour le bien-être de ceux qui les composent. Puissent-elles surmonter, dans la sérénité, les difficultés auxquelles elles sont en butte et poursuivre avec succès la belle mission qui leur est confiée.

Berne, le 1er août 1948.

MAX PETITPIERRE.

### VERKEHRSSTUDIEN IN ENGLAND.

In der Woche vom 5. — 10. Juli weilte eine schweizerische Verkehrsstudienkommission in England, um in der Hauptsache von den Erfahrungen mit dem Automobilverkehrsgesetz von 1933, sowie mit dem seit einigen Jahren bei den englischen Eisenbahnen eingeführten Sammel- und Verteilungsverkehr der Stückgüter mit Lastwagen durch die Eisenbahnen Kenntnis zu nehmen. Sie stand unter der Leitung von Herrn R. Cottier, Direktor des Eidgenössischen Amtes für Verkehr, und setzte sich aus 4 Vertretern der Schweizerischen Bundesbahnen und 2 Vertretern des Automobil Dienstes des Eidgenössischen Verkehrsamtes zusammen. Die Delegation hatte Gelegenheit, mit der Schweizerischen Gesandtschaft und Herrn Minister de Torrenté Verbindung aufzunehmen und wurde zum Abschluss auch von der im Zusammenhang mit der Verstaatlichung der Eisenbahnen und der gewerbsmässigen Automobil-Ferntransporte gebildeten britischen Verkehrscommission empfangen, deren Vorsitzender, Sir Cyril Hurcomb (ein besonders guter Freund und Kenner unseres Landes), für eine mustergültige Vorbereitung und fachmännische Auskunfterteilung gesorgt hatte ; zu den verschiedenen Sitzungen und Besichtigungen hatte auch das britische Transportministerium Fachleute abgeordnet.

Die in England gesammelten Erfahrungen sollen u.a. auch Verwendung finden für die Aufstellung der neuen Autotransportordnung in der Schweiz, des neuen Eisenbahngesetzes, sowie der neuen Tarifgrundsätze der Schweizerischen Bundesbahnen, gesetzliche Erlasse, die in nächster Zeit Behörden und Parlament besonders beschäftigen werden.